

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 09501  
Numéro SIREN : 815 179 346  
Nom ou dénomination : AB DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt 14955



N° 11084\* 18

Formulaire obligatoire  
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065 - SD  
2017

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

|                                                                                                                                                                                |          |            |          |                               |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|----------|-------------------------------|---|
| Exercice ouvert le                                                                                                                                                             | 04/12/15 | et clos le | 31/12/16 | Régime simplifié d'imposition |   |
| Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe                                                                                                                    |          |            |          | Régime réel normal            | X |
| Si PME innovantes, cocher la case ci-contre                                                                                                                                    |          |            |          |                               |   |
| Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case                                                     |          |            |          |                               |   |
| Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case                                                           |          |            |          |                               |   |
| Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case                                         |          |            |          |                               |   |
| Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) |          |            |          |                               |   |

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

|                                                                       |                             |                                         |                      |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------|----------------------|
| Désignation de la société :                                           |                             | Adresse du siège social :               |                      |
| Sas AB DISTRIBUTION<br>127 Rue Hélène Cochenne<br>93300 AUBERVILLIERS |                             |                                         |                      |
| SIRET                                                                 | 8 1 5 1 7 9 3 4 6 0 0 0 1 1 | Mél :                                   | Bradoum1@hotmail.com |
| Adresse du principal établissement :                                  |                             | Ancienne adresse en cas de changement : |                      |
|                                                                       |                             |                                         |                      |

## REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

## B ACTIVITE

Activités exercées : COMMERCE ALIMENTAIRE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

## C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

|                                                                                                                      |                                   |                                                                                     |                                  |                                                |                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------|--------------------------|
| 1 Résultat fiscal                                                                                                    | Bénéfice imposable à 33 1/3 %     | Bénéfice imposable à 15 % et/ou 28 %*                                               | 35 217                           | Déficit                                        |                          |
| 2 Plus-values                                                                                                        | PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % |                                  |                                                |                          |
|                                                                                                                      | PV à long terme imposables à 19 % | Autres PV imposables à 19 %                                                         | PV à long terme imposables à 0 % | PV exonérées (art. 238 quinquies)              |                          |
| 3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches |                                   |                                                                                     |                                  |                                                |                          |
| Entreprises nouvelles art. 44 sexies                                                                                 | <input type="checkbox"/>          | Jeunes entreprises innovantes                                                       | <input type="checkbox"/>         | Zone franche urbaine                           | <input type="checkbox"/> |
| Entreprise nouvelle, art. 44 septies                                                                                 | <input type="checkbox"/>          | Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies                                       | <input type="checkbox"/>         | Autres dispositifs                             | <input type="checkbox"/> |
| Société d'investissement immobilier cotée                                                                            | <input type="checkbox"/>          | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)                          |                                  | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % |                          |
| 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W                            |                                   |                                                                                     |                                  |                                                |                          |
| dans le secteur du logement social, art. 244 quater X                                                                |                                   |                                                                                     |                                  |                                                |                          |

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

|                                                                   |  |                                                    |  |
|-------------------------------------------------------------------|--|----------------------------------------------------|--|
| Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :        |  | Nom et adresse du conseil :                        |  |
| TAPIA JEANNE ISABELLE 131 rue Hélène Cochenne 93300 AUBERVILLIERS |  |                                                    |  |
| Tél : 0148334265                                                  |  | Tél :                                              |  |
| Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :                 |  | Identité du déclarant :                            |  |
| N° d'agrément du CGA                                              |  | Date : 26/04/17 Lieu : AUBERVILLIERS               |  |
|                                                                   |  | Qualité et nom du signataire : PRESIDENT L'HERDOUM |  |

FRANPRIX

AB DISTRIBUTION

127 Rue Hélène Cochenne

93300 AUBERVILLIERS

Tél : 01 43 52 21 02

R.C.S. Bobigny 815 179 346

certifié conforme par le président le 26/07/18

N° 11084\* 19

Formulaire obligatoire  
(art.223 du Code général des impôts)



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

|                                                                                                                                                                                |          |            |          |                               |   |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------|----------|-------------------------------|---|
| Exercice ouvert le                                                                                                                                                             | 01/01/17 | et clos le | 31/12/17 | Régime simplifié d'imposition |   |
| Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe                                                                                                                    |          |            |          | Régime réel normal            | X |
| Si PME innovantes, cocher la case ci-contre                                                                                                                                    |          |            |          |                               |   |
| Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case                                                     |          |            |          |                               |   |
| Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223-I-1 quinquiés C), cocher la case                                                           |          |            |          |                               |   |
| Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223-I-2 quinquiés C), cocher la case                                         |          |            |          |                               |   |
| Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays) |          |            |          |                               |   |

|                                                                       |                                         |
|-----------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|
| <b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>                               |                                         |
| Désignation de la société :                                           | Adresse du siège social :               |
| Sas AB DISTRIBUTION<br>127 Rue Hélène Cochenne<br>93300 AUBERVILLIERS |                                         |
| SIRET 8 1 5 1 7 9 3 4 6 0 0 0 1 1                                     | Mél : Bradoum1@hotmail.com              |
| Adresse du principal établissement :                                  | Ancienne adresse en cas de changement : |
|                                                                       |                                         |

|                                                                                                                                             |  |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| <b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>                                                                                                            |  |
| Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) |  |
| Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante                                                                                       |  |
| Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :                           |  |
|                                                                                                                                             |  |

|                                                     |       |
|-----------------------------------------------------|-------|
| <b>B ACTIVITE</b>                                   | SIRET |
| Activités exercées Commerce d'alimentation générale |       |
| Si vous avez changé d'activité, cochez la case      |       |

|                                                                                            |                               |                           |         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|---------------------------|---------|
| <b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD) |                               |                           |         |
| 1 Résultat fiscal                                                                          | Bénéfice imposable à 33 1/3 % | Bénéfice imposable à 28 % | Déficit |
|                                                                                            | Bénéfice imposable à 15%      | 11 824                    |         |

|               |                                   |                                                                                     |
|---------------|-----------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|
| 2 Plus-values | PV à long terme imposables à 15 % | Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 % |
|               | PV à long terme imposables à 19 % | PV à long terme imposables à 0 %                                                    |
|               | Autres PV imposables à 19 %       | PV exonérées (art. 238 quindecies)                                                  |

|                                                                                                                             |                                                            |                                                |                                                                |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------|
| <b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b> |                                                            |                                                |                                                                |
| Entreprises nouvelles art. 44 <i>sexies</i>                                                                                 | Jeunes entreprises innovantes                              | Zone franche urbaine                           | Pôle de compétitivité                                          |
| Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i>                                                                                 | Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i>       | Autres dispositifs                             | Zone de restructuration de la défense art. 44 <i>terdecies</i> |
| Société d'investissement immobilier cotée                                                                                   | Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) | Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % |                                                                |

|                                                               |                                                     |                                                              |
|---------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| 4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :                  | dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> | dans le secteur du logement social, art. 244 <i>quater X</i> |
| <b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD) |                                                     |                                                              |

|                                                                                                                                                                                                                                                                |  |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| 1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts                                                                                                                       |  |
| 2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité. |  |

|                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD) |
| Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %                                                 |

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**  
Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

|                                                                   |                                                    |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------|
| Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :        | Nom et adresse du conseil :                        |
| TAPIA JEANNE ISABELLE 131 rue Hélène Cochenne 93300 AUBERVILLIERS |                                                    |
| Tél : 0148334265                                                  | Tél :                                              |
| Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :                 | Identité du déclarant :                            |
| N° d'agrément du CGA                                              | Date : 14/04/18 Lieu : AUBERVILLIERS               |
|                                                                   | Qualité et nom du signataire : PRESIDENT L'HERDOUM |
| Tél :                                                             | Signature                                          |

**FRANPRIX**  
**AB DISTRIBUTION**  
127 Rue Hélène Cochenne  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél : 01 43 52 21 02  
R.C.S. Bobigny 815 170 244

MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS

certifié conforme par le  
président le 26/07/18

**AB DISTRIBUTION**  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenec  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

la "Société"

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE  
DU 29 JUIN 2018**

Le vingt-neuf juin, deux mille dix-huit à Aubervilliers

Monsieur Brahim LHERDOUM,  
propriétaire de la totalité des 500,  
actions de 1 euro chacune composant le  
capital social de la Société,  
Associé unique de Société,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Brahim LHERDOUM a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A pris les décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017.
- l'affectation de résultat de cet exercice.
- la mention des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique de la Société, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2017 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 17.429 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du président.

*certifié conforme par  
le président le 24/07/18.  
LB*

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique de la Société, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président de la Société, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître un bénéfice d'un montant de 17.429 euros qu'il décide d'affecter à la réserve légale à hauteur de la somme de 50 euros et le reliquat au compte de report à nouveau qui s'élèvera, après cette affectation, à la somme de 53.179 euros

## TROISIEME DECISION

L'associé unique de la Société déclare qu'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

## QUATRIEME DECISION

L'associé unique de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Brahim LHERDOUM

*certifié conforme par le  
président le 26/07/18.*

**FRANPRIX**

**AB DISTRIBUTION**

127 Rue Hélène Cochenne

93300 AUBERVILLIERS

Tél : 01 43 52 21 12

R.C.S. Bobigny 815 170 36

**AB DISTRIBUTION**  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenec  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017**

Monsieur Brahim LHERDOUM, associé unique et président de la Société, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la Société a continué, par le biais d'un contrat de location gérance signé avec Monsieur Ali FAHIM, d'exploiter une activité de distribution alimentaire sous l'enseigne Franprix.

Les activités annexes ou nouvelles éventuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur le chiffre d'affaires de l'exercice.

Au cours de cet exercice, nous n'avons pas identifier de faits marquants concernant l'activité sociale à signaler.

**SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT**

Aucun élément significatif ne mérite une mention particulière.

**PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous espérons une amélioration de l'activité de la société au cours de l'exercice à venir.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'est à signaler.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La société n'a pas de filiales ou de participation.

*certifié conforme  
par le président le  
24/07/18  
LB*

## RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le chiffre d'affaires total s'est élevé à 1.972.749 euros contre 2.038.747,51 euros l'exercice précédent.

Les produits d'exploitation ont atteint au total la somme de 1.972.750 euros contre la somme de 2.038.749,29 euros l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation ont atteint au total la somme de 1.949.817 euros contre la somme de 1.993.911,70 euros l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort ainsi à 22.932 euros contre 44.837,59 euros l'exercice précédent.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte d'un résultat financier de (3.737) euros, il s'établit ainsi à 19.195 euros contre 35.800,21 euros l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se traduit par un bénéfice de 17.429 euros contre un bénéfice de 35.800 euros l'exercice précédent.

Les capitaux propres de la Société au 31 décembre 2017 ressortent ainsi à 53.730 euros.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élèvent à la somme de 17.429 euros.

Il est proposé à l'associé unique de la Société d'affecter ce bénéfice à la constitution de la réserve légale de la Société à hauteur de la somme de la somme de 50 euros et le reliquat au poste « Report à Nouveau ».

La réserve légale serait ainsi fixée à la somme de 50 euros

Le poste « Report à Nouveau » serait ainsi porté à la somme de 53.179 euros.

*Certifié conforme par  
le président le 26/07/18.* *LB*

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'il n'y a pas eu lieu à distribution de dividendes au cours du premier exercice de la Société.

#### **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

#### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat final.

#### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à  
Aubervilliers,

Le 15 juin 2018

Brahim LHERDOUM  
Président

*Certifié conforme par le président  
le 24/07/18*

**FRANPRIX**  
**AB DISTRIBUTION**  
127 Rue Hélène Cochenec  
**93300 AUBERVILLIERS**  
Tél : 01 43 52 21 02  
R.C.S. Bobigny 815 179 346

**AB DISTRIBUTION**  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenec  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

la "Société"

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE  
DU 30 JUIN 2017**

Le trente juin, deux mille dix-sept à Aubervilliers

Monsieur Brahim LHERDOUM,  
propriétaire de la totalité des 500,  
actions de 10 euros chacune composant  
le capital social de la Société,  
Associé unique de Société,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Brahim LHERDOUM a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A pris les décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.
- l'affectation de résultat de cet exercice.
- la mention des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique de la Société, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 35 800.21 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du président.

*certifié conforme par  
le président le  
24/07/2018.*

*LB*

## DEUXIEME DECISION

L'associé unique de la Société, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président de la Société, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître un bénéfice d'un montant de de 35 800.21 euros.

L'associé unique de la Société décide d'affecter au report à nouveau le bénéfice de l'exercice soit la somme de 35 800.21 euros.

L'associé unique de la Société rappelle qu'il n'avait pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

## TROISIEME DECISION

L'associé unique de la Société déclare qu'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

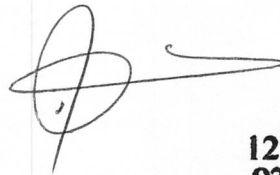
## QUATRIEME DECISION

L'associé unique de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Brahim LHERDOUM

*Certifié conforme par  
le président le  
26/07/18.*



**FRANPRIX**  
AB DISTRIBUTION  
127 Rue Hélène Cochenne  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél : 01 43 52 21 02  
R.C.S. Bobigny 815 170 346

LB

**AB DISTRIBUTION**  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenec  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Monsieur Brahim LHERDOUM, associé unique et président de la Société, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (premier exercice social de la Société), la Société a, par le biais d'un contrat de location gérance signé avec Monsieur Ali FAHIM, exploité une activité de distribution alimentaire sous l'enseigne Franprix.

Les activités annexes ou nouvelles éventuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur le chiffre d'affaires de l'exercice.

Au cours de cet exercice, nous n'avons pas identifier de faits marquants concernant l'activité sociale à signaler.

**SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT**

Aucun élément significatif ne mérite une mention particulière.

**PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous espérons une amélioration de l'activité de la société au cours de l'exercice à venir.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'est à signaler.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La société n'a pas de filiales ou de participation.

*certifié conforme  
par le président  
le 24/07/18 .*

*LB*

## **RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.038.747,51 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 038 749.29 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 993 911.70 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 44 837.59 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (3 544.86) euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 41 292.73 euros.

Compte tenu de ces éléments, d'un résultat exceptionnel de (209.52) euros et d'un impôt sur les bénéfices de 5 283.00 euros, le résultat de l'exercice s'établit à 35 800.21 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 35 800.21 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à la somme de 35 800.21 euros.

Il est proposé à l'associé unique de la Société d'affecter au report à nouveau la somme de 35 800.21 euros.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent

LB

certifié conforme  
par le président  
le 24/07/18.

pas en charge de dépenses non déductibles du résultat final.

### CONVENTIONS REGLEMENTEES

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à  
Aubervilliers,

Le 15 juin 2017

Brahim LHERDOUM  
Président

*certifié conforme  
par le président  
le 24/07/18.*

**FRANPRIX**  
AB DISTRIBUTION  
127 Rue Hélène Cochenne  
93300 AUBERVILLIERS  
Tél : 01 43 52 21 02  
R.C.S. Bobigny 815 179 346

## **AB DISTRIBUTION**

Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenne  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

la "Société"

### **PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2017**

Le trente juin, deux mille dix-sept à Aubervilliers

Monsieur Brahim LHERDOUM,  
propriétaire de la totalité des 500,  
actions de 10 euros chacune composant  
le capital social de la Société,  
Associé unique de Société,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de président de la Société, Monsieur Brahim LHERDOUM a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II – A pris les décisions suivantes relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016.
- l'affectation de résultat de cet exercice.
- la mention des conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce.
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'associé unique de la Société, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31/12/2016 approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 35 800.21 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion du président.

L B

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique de la Société, après avoir pris connaissance du rapport de gestion établi par le président de la Société, constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 font apparaître un bénéfice d'un montant de de 35 800.21 euros.

L'associé unique de la Société décide d'affecter au report à nouveau le bénéfice de l'exercice soit la somme de 35 800.21 euros.

L'associé unique de la Société rappelle qu'il n'avait pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

## **TROISIEME DECISION**

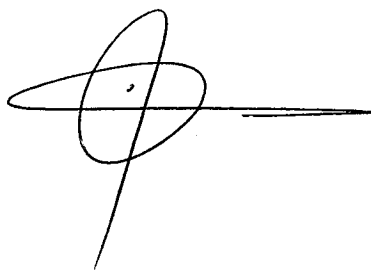
L'associé unique de la Société déclare qu'aucune convention visée à l'article L 225-38 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique de la Société confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Brahim LHERDOUM

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, overlapping circular or oval shape with a horizontal line extending to the right, and a vertical line extending downwards from the center.

**AB DISTRIBUTION**  
Société par actions simplifiée  
Siège social : 127 rue Hélène Cochenec  
93300 AUBERVILLIERS  
RCS BOBIGNY 815 179 346

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Monsieur Brahim LHERDOUM, associé unique et président de la Société, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (premier exercice social de la Société), la Société a, par le biais d'un contrat de location gérance signé avec Monsieur Ali FAHIM, exploité une activité de distribution alimentaire sous l'enseigne Franprix.

Les activités annexes ou nouvelles éventuelles n'ont pas eu d'incidence significative sur le chiffre d'affaires de l'exercice.

Au cours de cet exercice, nous n'avons pas identifier de faits marquants concernant l'activité sociale à signaler.

**SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT**

Aucun élément significatif ne mérite une mention particulière.

**PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous espérons une amélioration de l'activité de la société au cours de l'exercice à venir.

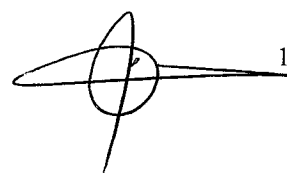
**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE**

Aucune activité en matière de recherche et de développement n'est à signaler.

**FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La société n'a pas de filiales ou de participation.

L. D



1

## **RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 :

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 2.038.747,51 euros.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 2 038 749.29 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 993 911.70 euros.

Le résultat d'exploitation ressort à 44 837.59 euros.

Compte tenu d'un résultat financier de (3 544.86) euros, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 41 292.73 euros.

Compte tenu de ces éléments, d'un résultat exceptionnel de (209.52) euros et d'un impôt sur les bénéfices de 5 283.00 euros, le résultat de l'exercice s'établit à 35 800.21 euros.

Au 31 décembre 2016, le total du bilan de la Société s'élevait à 35 800.21 euros.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Les bénéfices de l'exercice clos le 31 décembre 2016 s'élèvent à la somme de 35 800.21 euros.

Il est proposé à l'associé unique de la Société d'affecter au report à nouveau la somme de 35 800.21 euros.

## **RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

## **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent

L.B.<sup>2</sup>

pas en charge de dépenses non déductibles du résultat final.

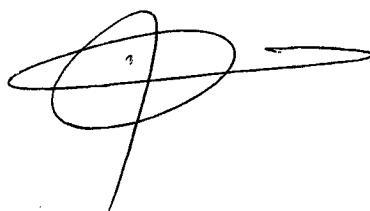
### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à  
Aubervilliers,

Le 15 juin 2017

Brahim LHERDOUM  
Président

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script that loops around itself and ends with a long horizontal stroke.